ARRONDISSEMENT DE LORIENT

MAIRIE DE

LARMOR-PLAGE

mis en ligne le 9 novembre 2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 13120 DU 8 NOVEMBRE 2023 Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET:

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-1,

Réouverture de l'accès à la grande salle du complexe d'Ar Menez A compter du 8 novembre 23 - Vu le passage des tempêtes successives Céline et Ciaran,

Vu les dommages constatés par la tempête sur ce bâtiment,

- Vu l'arrêté du Maire n°13112 portant fermeture de la grande salle d'Ar Menez jusqu'à nouvel ordre,

- Considérant que les travaux de sécurisation ont été réalisés en régie et que la salle de sport est à ce jour opérationnelle,

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: La grande salle du complexe d'Ar Menez est réouverte pour la pratique sportive à compter de ce jour soit le 8 novembre 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: Le présent arrêté sera publié le site internet de la commune de Larmor-Plage et une information spécifique sera réalisée auprès des présidents des associations de la ville.

<u>ARTICLE 3</u>: Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4 :</u> Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent au 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

